



# BVVB INFO N°105

La Ville du Bois, 21 décembre 2014

BVVB souhaite à tous ses adhérents de joyeuses Fêtes de fin d'année, et vous présente ses vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Les actualités de ces quinze derniers jours nous imposent de vous les faire partager.

## ACTIONS MUTUELLES AVEC A 10 GRATUITE

La presse a largement rapporté les rentes scandaleuses des concessionnaires autoroutiers. Impactés par le transit des véhicules du sud francilien sur les axes secondaires, dont la RN 20, nous contribuons à défendre la suppression du péage de Dourdan. En quinze jours, nous avons répondu présent aux sollicitations des parlementaires et du Ministère.

Le 10 décembre, nous avons été auditionnés par la Mission Parlementaire du Sénat sur les concessions autoroutières. Nous avons présenté nos points de vue. Les Sénateurs de cette mission parlementaire ont été surpris de notre connaissance du dossier, particulièrement sur les problèmes liés aux autoroutes périurbaines.

Le 11 décembre, nous avons été reçus au Ministère des Transports par le Conseiller spécial du Secrétaire d'Etat aux Transports, un membre de la Direction des Infrastructures des Transports et la Cheffe de Cabinet du Secrétaire d'Etat, A. Vidalies. Nous avons la chance d'avoir deux parlementaires de l'Essonne, la Sénatrice Claire-Lise Campion et le Député Michel Pujols. Nous avons à nouveau exposé nos requêtes. Le Conseiller Spécial est resté sur la position des Ministres précédents, que cela soit Madame Nathalie Kosciusko Morizet ou Monsieur Frédéric Cuvillier. L'argumentation de l'Etat repose sur la difficulté de revenir sur les concessions signées. Nous constatons que l'Etat maintient sa position alors que les Parlementaires demandent soit le rachat des concessions, soit la nationalisation. En fin de rencontre, Monsieur Gérard Tessier a remis une copie du courrier que nous avons adressé à Madame Ségolène Royal et Monsieur Alain Vidalies le 13 novembre exprimant nos inquiétudes sur le trafic de la RN 20, la pollution et les nuisances constatées, et demandant l'implantation d'une station de mesure de la qualité de l'air à proximité des futurs logements.

Le 13 décembre, à Dourdan, A10 Gratuite a convié la presse pour sa conférence de presse. Vous avez ci-contre l'article paru dans le Parisien du 14 décembre.

Est-ce une coïncidence ou un acte volontaire, nous avons reçu le 14 décembre une lettre du Chef de Cabinet de Madame Ségolène Royal actant la prise en compte de notre courrier cité plus haut. Ce courrier a été redirigé vers trois services : au Directeur de la Direction des Infrastructures de Transports, le Directeur de l'aviation civile et la Directrice Générale de la prévention des risques.

### Nouvelle offensive pour supprimer le péage sur l'A10

ON NE PEUT PAS les accuser de surfer sur la vague. Si depuis seulement quelques semaines le débat politique se penche sur les concessionnaires autoroutiers, les membres de l'association A10 gratuite réclament un rachat par l'Etat ou une nationalisation des autoroutes depuis...

treize ans. Ils estiment que ce serait la seule solution pour supprimer ce qu'ils nomment « une inégalité des territoires » : un péage de 1,60 € à hauteur de Dourdan, le « seul tronçon payant sur une autoroute d'Ile-de-France » (en l'occurrence l'A10).

Hier, l'association A10 gratuite a organisé sa traditionnelle conférence de presse en mairie de Dourdan. Elle en a profité pour rapporter le teneur d'un entretien accordé par un fonctionnaire du ministère des Transports.

« Ce n'est pas la première fois que nous sommes reçus à ce ministère, a confié Jean-Claude Lagron, le président de l'A10 gratuite. Ce qui nous

a surpris, c'est la contradiction entre les propos de Ségolène Royal\* et la position du ministère, qui confirme une grande porosité entre l'Etat et les concessionnaires autoroutiers. »

« Les députés et les sénateurs nous ont écoutés, et nous continuons de plaider notre cause »

Jean-Claude Lagron, président de l'association A10 gratuite

Mais l'association pense que le débat actuel ne peut que servir sa cause, et nous continuons de plaider notre cause et de leur fournir des dossiers pour qu'ils fassent, qu'enfin, le péage de Dourdan ne pénalise plus toute une frange de la population francilienne, déjà éloignée de Paris. »

\* La ministre de l'Ecologie a estimé que les concessionnaires autoroutiers devaient baisser leurs tarifs et s'est prononcée pour une gratuité des péages le week-end avant d'être rappelée à l'ordre par Manuel Valls, le Premier ministre).



Dourdan, hier, les membres de l'association A10 gratuite réclament des mesures pour voir enfin disparaître le péage de Dourdan, « seul tronçon payant sur une autoroute d'Ile-de-France ». (LPC/CH)

La suite au verso...





## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE

Des points importants figuraient à l'ordre du jour de ce dernier Conseil Municipal de l'année 2014 :

- Nouvelle sectorisation scolaire : avec l'ouverture des Bartelottes à la rentrée 2015-2016, un nouveau découpage a été décidé. Trois secteurs au lieu de deux ; secteur des Bartelottes regroupant maternelle et élémentaire, secteur Centre-Ville regroupant maternelle et élémentaire, et secteur Renondaines regroupant maternelle et élémentaire. Il a été précisé que cette sectorisation pourra être révisée si nécessaire, les rues aux frontières des secteurs composant une « zone tampon ».
- Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique : c'est une procédure d'expulsion qui risque d'arriver au 47 avenue de la Division Lecerclerc (photo ci-contre). Le propriétaire refusant de vendre son bien à l'EPFIF considérant l'offre insuffisante. Le Conseil Municipal a adopté la mise en place de cette procédure.



- Proposition d'une mise en place d'une mutuelle à destination des habitants :

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, plus de quatre millions de personnes ne possèdent pas de mutuelle santé.

Aussi, après avoir constaté que certains habitants renonçaient aux soins faute d'une couverture santé, la municipalité a souhaité apporter son soutien en permettant aux Urbisylvains de bénéficier, à titre individuel, des avantages et tarifs d'un contrat groupe négocié pour leur complémentaire santé.

Dans ce cadre, l'association ACTIOM (loi 1901), engagée dans une action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat, a lancé l'opération « Ma Commune Ma Santé ».

Cette opération a pour objectif :

- Un retour à une couverture santé au moindre coût,
- Une mutualisation des affiliés pour permettre un gain tarifaire conséquent,

## DOSSIER « MERVEILLES DU SOLEIL »

Nous n'avons toujours pas eu de réponse de notre Maire au courrier que nous lui avons adressé le 21 octobre. Monsieur Gérard Tessier, avant le Conseil Municipal du 16 décembre, a eu un échange avec le Maire. Selon lui, il attendrait la réponse du Greffe du Tribunal de Commerce pour nous répondre.

Nous ne pouvons croire en cette réponse, d'autant plus que c'est la Municipalité qui délivre les licences.

Entre temps, nous avons adressé un courrier au Sous-préfet en utilisant les références du dossier municipal, avec l'ensemble des pièces et nos interrogations. Nous attendons la réponse et nous ne manquerons pas de vous en faire part.



## COURRIERS ADRESSES AU MAIRE:

Nous avons adressé depuis notre précédente info trois courriers à notre Maire. En effet, au précédent Conseil Municipal, Monsieur Gérard Tessier n'a pas été autorisé à prendre la parole en fin de séance.

- Une requête pour supprimer le panneau de déviation à l'angle de la Voie des Postes et de la rue des Prés qui n'a plus lieu d'être.
- Une relance pour refaire les peintures des transformateurs ERDF qui sont tagués. La Mairie a reçu une subvention pour cette opération de rénovation. Nous avons proposé d'utiliser les dons des tagueurs pour égayer ces transformateurs, comme cela se fait dans des communes voisines (Voir article ci-contre).
- Nous avons demandé à la Municipalité de passer un article dans le « Feuille du Bois » pour expliquer la raison des panneaux « stop » dans les rue principales de notre commune, prévenir d'éventuels contrôles de police pour le respect, afin de diminuer les incivilités trop nombreuses.



▲ A Saint-Chéron, depuis cette année, la poésie de la ville au clair de lune s'accorde avec les plaisirs de jour au grand air.  
◀ A Marcoussis, l'année dernière, les jeunes avaient choisi de lancer un appel à la protection de la nature.  
▼ A Longjumeau, un poste inauguré cette année sert d'écurie à des chevaux qui s'en évadent parfois pour galoper en forêt. (ERDF Essonne)



## LE TCSP ANNONCE SUR LA RN 20 A DISPARU

La Ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, et le secrétaire d'Etat chargé des Transports, Alain Vidalies, ont annoncé jeudi 18 décembre les résultats du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable ». (Source : [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com))

Si notre projet de TCSP reliant Massy à Arpajon était encore en prévision, malgré son absence dans le SDRIF, il n'est plus du tout d'actualité dans cette annonce. Cela confirme nos inquiétudes après les annonces d'urbanisation dantesques dans notre secteur. Des logements sociaux sans accompagnement d'infrastructure efficace pour les déplacements est une erreur manifeste.

## CODE DE LA ROUTE : LES STOPS

**“ On voit désormais des intersections à 3 ou 4 branches avec un panneau stop sur chacune. Lorsque les véhicules arrivent en même temps, lequel est prioritaire pour repartir ? Bref, n'abuse-t-on pas du stop, aujourd'hui ? ”**

**MICHEL C.**

C'est effectivement une situation routière étrange mais réglementairement possible. Dans un tel schéma, aucune des voies n'est prioritaire. Par défaut, c'est alors la « priorité à droite » qui s'appliquera, le stop permettant d'imposer l'arrêt à chacun des véhicules abordant un tel croisement. À ne pas multiplier, cependant, comme l'a précisé le ministère des Transports à un parlementaire : « Compte tenu des difficultés de compréhension que peuvent rencontrer les usagers de la route abordant ce type d'intersection, un tel aménagement du régime de la priorité doit avoir un usage strictement limité et trouver sa justification, en termes d'amélioration de la sécurité routière ».

Dans la revue « Circuler Autrement » édité par la Prévention routière, un adhérent a posé la question sur les ordres de passage dans les intersections composées de 3 ou 4 stops. Nous vous communiquons la réponse et la préconisation de la Prévention Routière :





## ADHESION 2014/2015 :

Vous êtes quelques uns à ne pas avoir renvoyé votre cotisation. Nous sommes sûrs que c'est un oubli. Attention, vous ne recevrez plus nos prochaines publications. Pourquoi adhérer :

### Agir collectivement

Contre toute nuisance et dans l'intérêt de tous (bruit, pollution, incivilités,...)



Pour une amélioration du cadre de vie (préservation d'un équilibre habitat / espaces verts, réaménagement de la RN20, ..)

Pour un urbanisme raisonné (de faibles hauteurs d'immeubles, des espaces verts, une offre de transport et de services cohérents,...)

Pour faire valoir nos droits de citoyens à choisir notre environnement sur notre lieu de vie



### S'informer, échanger

Sur les projets du territoire

Sur les travaux dans notre commune

Vous avez un doute, n'hésitez pas à nous contacter, par mail : [info@bvvb.org](mailto:info@bvvb.org) ou par téléphone au : 06 81 08 23 11.

Pour les adhérents nous ayant rejoints en mai et juin 2014, votre renouvellement approche et nous espérons que le travail bénévole que nous assurons soit votre attente. Nous vous remercions de nous soutenir.

A toutes fins utiles, ci-dessous un bulletin :

BULLETIN D' ADHESION 2014-2015

Nom du parrain : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes habitant le foyer : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Cotisation versée : \_\_\_\_\_ Chèque :  Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l' ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

Faites nous connaître, ne jamais oublier que l'union fait la force.